



SIDAM S.A.
Société Internationale d'Assurances Multirisques

ATTESTATION D'ASSURANCE

REF. : ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE
ASSURE : SOS BOULONNERIE
01 BP 1262 ABIDJAN 01
sis à Abidjan – Marcory Centre Commercial
POLICE N° : 41003835
PERIODE DU : 08 Septembre 2020 au 07 Septembre 2021

Nous soussignées, Société Internationale d'Assurances Multirisques (SIDAM S.A) 01 BP 7733
Abidjan 01, 34, avenue Houdaille – Abidjan – Plateau

Attestons que l'entreprise **SOS BOULONNERIE**, entreprise exerçant les activités de **Distribution de Fournitures industrielles**, a souscrit auprès de notre Compagnie un Contrat d'Assurance référencé **41003835** garantissant l'entreprise, contre les risques d'**Incendie et Risques Assimilés, Dommages électriques, Vol, Dégâts des eaux, Tous risques informatiques et Perte d'exploitation**.

Elle ne peut engager la SIDAM S.A au-delà des limites précisées par les clauses et Conditions du contrat auquel elles se réfèrent, notamment les activités ci-dessus énumérées, les garanties et leurs montants dans le tableau annexé.

La présente Attestation valable pour la période du **08 Septembre 2020 au 07 Septembre 2021** est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 08 Septembre 2020

POUR LA SIDAM SA



Société Internationale d'Assurances Multirisques, *Entreprise régie par le Code des Assurances*
Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 2.608.500.000 FCFA entièrement libéré
Inscrite au RCCM sous le N° CI-ABJ-2013-B-14104 / C.C N° 1709554 M

■ IMMEUBLE SIDAM 34, AVENUE HOUDAILLE - 01 B.P 7733 ABIDJAN 01
■ LIGNES GROUPEES: TEL : 20-21-10-74 FAX : 20-21-19-70
■ E-mail : sidam@sidam.ci - Site Web : www.groupesidam.com

Groupe sidam
ASSURANCES

ANNEXE A LA POLICE N° 41003835
NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

NATURE DES RISQUES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISE en FCFA
I. - Incendie et Risques assimilés		néant
Risques locatifs	198 000 000	
Matériel et Mobilier	2 000 000	
Stock de marchandises	70 000 000	
Matériel informatique	3 000 000	
Matériel d'exploitation	350 000	
Perte d'usage	13 200 000	
Recours des voisins et des tiers	100 000 000	
Frais de déblais et de démolition	9 900 000	
Frais de déplacement et de relogement	3 767 500	
Frais et honoraires d'experts	3 000 000	
Explosions/foudre, choc véhicule terrestre à moteur Chute d'aéronefs	403 217 500	
Dommmages électriques	2 000 000	10% du sinistre avec un minimum de 100 000
II. - Vol par effraction et/ou hold up		10% du sinistre mini :
Mobilier, matériel	4 000 000	50 000
Détériorations mobilières et immobilières	500 000	néant
III. - Dégâts des eaux		10% du sinistre avec un minimum de 100 000
Garantie de base: assurance au	7 500 000	
1er risque absolu		
Extensions de garantie		
Frais complémentaires y compris de recherche des fuites	100 000	néant
Privation de jouissance	2 243 333	néant
Recours des clients et des tiers	10 000 000	néant
IV. - Tous Risques Informatiques		10% du sinistre mini:
Dommmages aux matériels	3 000 000	100 000
Frais de reconstitution des médias	600 000	75 000
Frais supplémentaires d'exploitation	600 000	05 jours ouvrés
Période d'indemnisation : 06 mois		
V - Perte d'exploitation après incendie		10 Jours ouvrés
Perte de Marge Brute (y compris ajustabilité de 20%)	216 000 000	
Assiette de prime	180 000 000	
Période d'Indemnisation: 12 mois		
Frais supplémentaires (1 000 000 FCFA)	Compris dans capitaux ci- dessus	
Honoraires d'expert (1 000 000 FCFA)	Selon barème ANECI	